



Conseil économique et social

Distr. générale
8 avril 2009
Français
Original : anglais

Forum des Nations Unies sur les forêts

Huitième session

New York, 20 avril-1^{er} mai 2009

Point 4 de l'ordre du jour provisoire*

Contributions régionales et sous-régionales

Lettre datée du 6 février 2009, adressée au Secrétaire général par les Représentants permanents de l'Australie et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies

Les Missions permanentes de l'Australie et de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies ont l'honneur de communiquer la lettre conjointe de Bruno Oberle, Directeur de l'Office fédéral de l'environnement de la Suisse, et de John Talbot, Directeur général du Service forestier au Ministère de l'agriculture, de la pêche et des forêts de l'Australie, ainsi que le rapport qui y est joint, intitulé « Rapport de l'initiative parrainée par l'Australie et la Suisse sur la contribution des régions à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts » (voir annexe).

Eu égard à l'importance du rapport et à l'intérêt qu'il présente pour les travaux de l'ONU, en particulier dans le domaine de l'environnement, nous vous saurions gré de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et du rapport comme document officiel de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Le Représentant permanent de l'Australie
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Robert **Hill**

Le Représentant permanent de la Suisse
auprès de l'Organisation des Nations Unies
(*Signé*) Peter **Maurer**

* E/CN.18/2009/1.



**Annexe à la lettre datée du 6 février 2009 adressée
au Secrétaire général par les Représentants permanents
de l'Australie et de la Suisse auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Lettre datée du 2 février 2009 de Bruno Oberle,
Directeur de l'Office fédéral de l'environnement de la Suisse,
et de John Talbot, Directeur général du Service forestier
au Ministère de l'agriculture, de la pêche et des forêts
de l'Australie**

Nous avons l'honneur de vous informer qu'une réunion s'est tenue du 28 au 30 janvier 2008 à Genève dans le cadre de l'initiative parrainée par l'Australie et la Suisse sur la contribution des régions à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Les objectifs spécifiques de l'initiative étaient les suivants :

- Sensibiliser l'opinion aux niveaux régional et sous-régional en ce qui concerne l'arrangement international sur les forêts et le rôle et les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, en particulier son mandat qui est de renforcer les échanges entre le Forum et les mécanismes, institutions, instruments et organisations régionaux et sous-régionaux;
- Informer l'opinion au sujet des questions figurant dans le programme de travail pluriannuel du Forum en vue d'un échange de vues sur ces questions avec le Forum;
- Étudier les possibilités et les limites de l'intégration des questions prévues à l'ordre du jour du Forum aux ordres du jour des réunions des mécanismes régionaux et sous-régionaux;
- Définir des mécanismes et des calendriers pratiques pour faire en sorte que les résultats des réunions régionales soient soumis au secrétariat du Forum et intégrés à ses sessions, le cas échéant, et que les conclusions au niveau mondial soient renforcées au niveau régional;
- Engager les mécanismes, institutions, instruments et organisations régionaux et sous-régionaux concernés par les forêts à contribuer aux travaux du Forum en soumettant des contributions écrites ciblées ou en participant aux sessions du Forum.

La réunion organisée dans le cadre de l'initiative a réuni 49 participants, dont 31 représentants d'organisations et de pays. L'invitation à participer à la réunion a été adressée à toutes les organisations régionales et sous-régionales concernées par les forêts, aux membres du Bureau de la huitième session du Forum, aux membres du Partenariat de collaboration sur les forêts et à des experts nationaux qualifiés.

Le rapport final (voir appendice) rend compte des grandes lignes des débats engagés dans le cadre de l'initiative parrainée par l'Australie et la Suisse sur la contribution des régions à l'appui du Forum des Nations Unies sur les forêts. Il constitue une importante contribution aux travaux du Forum à sa huitième session en avril 2009.

Nous vous serions reconnaissants de bien vouloir faire distribuer le rapport final en tant que document officiel de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts.

Le Directeur général du Service forestier,
Ministère de l'agriculture, de la pêche et des forêts
(*Signé*) John **Talbot**

Le Directeur de l'Office fédéral de l'environnement
(*Signé*) Bruno **Oberle**

Pièce jointe

**Rapport de l'initiative parrainée par l'Australie
et la Suisse sur la contribution des régions à l'appui du Forum
des Nations Unies sur les forêts, Genève, 28-30 janvier 2008**

Table des matières

	<i>Page</i>
L'initiative	5
Objectifs de l'initiative	5
Introduction	6
Historique	6
Les grandes priorités et difficultés des organisations régionales et sous-régionales	7
Principales priorités	7
Les difficultés en matière de mise en œuvre de la gestion durable des forêts	8
Prise en compte des priorités à tous les niveaux	9
Nouvelles questions	10
Collaboration entre les organisations régionales et sous-régionales et le Forum des Nations Unies sur les forêts	11
Comment le Forum des Nations Unies sur les forêts peut-il aider les organisations régionales et sous-régionales?	11
Comment les organisations régionales et sous-régionales peuvent-elles aider le Forum des Nations Unies sur les forêts?	12
Modalités concernant l'apport de contributions par les organisations régionales et sous-régionales	13
Établissement des rapports	14
Conclusion	15

L'initiative

1. La réunion de l'initiative coparrainée par les Gouvernements australien et suisse a été organisée à Genève du 28 au 30 janvier 2008. Quarante-neuf participants représentant 31 organisations et pays y ont assisté. Des invitations avaient été envoyées aux organisations régionales et sous-régionales œuvrant dans le domaine des forêts, aux membres du Bureau de la huitième session du Forum des Nations Unies sur les forêts, au Partenariat de collaboration sur les forêts et à certains experts nationaux.

2. L'initiative a été coprésidée par Sibylle Vermont et Macarthy Oyebo. Deux groupes de travail, coprésidés par Tony Bartlett et Carlos Aragon et ayant pour rapporteurs Jerilyn Levi et Abdellah Benmellouk, ont examiné les points suivants, tirés d'un document de travail établi en vue de la réunion :

- Comment faire en sorte que les thèmes et les questions dont traite le Forum soient davantage pris en compte lors des réunions régionales?
- Les principales priorités et difficultés des organisations régionales et leur rapport avec les thèmes des sessions du Forum, y compris tout autre thème qui devrait également être inscrit à l'ordre du jour.
- La capacité d'influer sur les délibérations du Forum à venir (nouvelles questions, processus bidirectionnel). Quel type de résultat, de décision ou de document du Forum pourrait contribuer à améliorer la gestion durable des forêts à l'échelon régional?
- Selon quelles modalités peut-on apporter une contribution régionale au Forum (de quel type d'appui faut-il disposer pour organiser des réunions régionales qui traitent des points figurant à l'ordre du jour du Forum et pour que les mécanismes de transmission de l'information réunissent et organisent les renseignements à communiquer au Forum?)

3. Les débats menés dans le cadre de l'initiative ont principalement porté sur les moyens d'améliorer les contributions des organisations régionales et sous-régionales au Forum, mais les participants ont reconnu le rôle important que jouent les organisations régionales et sous-régionales en facilitant la mise en œuvre des mesures à prendre à l'échelon des pays. Cette question des mesures à prendre à l'échelon national n'a pas été abordée en tant que telle au cours de la réunion, car elle était liée à d'autres points, comme les moyens de mise en œuvre, qui devaient être examinés à la huitième session du Forum.

Objectifs de l'initiative

- Faire mieux connaître à l'échelon régional et sous-régional l'arrangement international sur les forêts et le rôle et les travaux du Forum, notamment le fait que l'arrangement vise, entre autres, à renforcer l'interaction du Forum et des mécanismes, institutions, instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux.
- Présenter les thèmes du programme de travail pluriannuel du Forum, dans le but d'indiquer au Forum comment ces thèmes sont envisagés à l'échelon régional et sous-régional.

- Examiner les possibilités d'aborder les points de l'ordre du jour prévus du Forum lors des réunions des mécanismes régionaux et sous-régionaux et les difficultés que cela présente.
- Recenser les modalités pratiques à suivre et les échéances à respecter pour que les documents issus des réunions des organisations régionales et sous-régionales soient soumis au secrétariat du Forum et pris en compte lors des sessions du Forum, s'il y a lieu, et que les conclusions des réunions mondiales soient de même davantage prises en compte à l'échelon régional.
- Favoriser les contributions au Forum des mécanismes, institutions, instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts, par la soumission de contributions écrites portant sur des thèmes précis ou par la participation aux sessions du Forum ou les deux à la fois.

Introduction

4. L'initiative avait pour but de promouvoir, susciter et renforcer les contributions et la participation des mécanismes, institutions, instruments, organisations et processus régionaux et sous-régionaux relatifs aux forêts (ci-après les « organisations régionales et sous-régionales ») aux travaux du Forum, en vue de contribuer à mettre davantage en pratique les principes de la gestion forestière durable. L'initiative est née du constat, parmi les États membres du Forum, qu'il devrait exister une plus grande interaction entre le Forum et les travaux menés par les organisations et processus agissant à l'échelon régional et sous-régional dans le domaine des forêts.

5. Dans sa résolution 7/1, le Forum a invité les organisations régionales et sous-régionales à examiner les questions et les points de l'ordre du jour prévus pour chaque session du Forum, à transmettre au secrétariat un résumé de leurs délibérations et à contribuer aux débats des sessions du Forum.

Historique

6. La deuxième moitié du XX^e siècle s'est caractérisée par une réduction considérable de la couverture forestière mondiale, ainsi que par la dégradation généralisée des forêts. Les deux organismes des Nations Unies spécialement créés pour remédier à ces problèmes – le Groupe intergouvernemental sur les forêts et le Forum intergouvernemental sur les forêts – ont fait de multiples propositions de mesures à prendre. Mais les progrès réalisés sur le terrain ont été limités et n'ont pas permis de résoudre le problème. En 2000, le Conseil économique et social a, dans sa résolution 2000/35, décidé que le principal objectif de l'arrangement international sur les forêts serait de promouvoir la gestion, la conservation et le développement durable de tous les types de forêts et de renforcer un engagement politique à long terme en ce sens. Afin de réaliser cet objectif et d'accomplir les fonctions de l'arrangement international, le Conseil a établi un organe intergouvernemental, le Forum des Nations Unies sur les forêts.

7. Bien que l'établissement du Forum des Nations Unies sur les forêts ait permis d'espérer de nouveau que l'on parviendrait à gérer durablement les forêts, pendant les premières années suivant sa création, les débats organisés au sein du Forum sur

l'action à mener à l'échelle mondiale ont continué à porter sur les mêmes thèmes, sans faciliter pour autant une meilleure mise en œuvre de la gestion durable des forêts. Il est apparu que l'arrangement devait être considérablement renforcé et amélioré pour mieux permettre de mobiliser un appui politique en faveur de la gestion durable des forêts et de faciliter l'action à mener sur le terrain.

8. En 2006, le Conseil économique et social a, dans sa résolution 2006/49, renforcé l'arrangement international sur les forêts, selon une nouvelle approche ciblée visant à mettre en œuvre les mesures convenues à l'échelon international en matière de gestion durable des forêts. Cette approche comporte quatre objectifs d'ensemble relatifs aux forêts et définit les trois nouvelles fonctions principales du Forum, dont une a trait aux interactions à l'échelon régional et sous-régional. À la septième session du Forum, les États membres sont convenus d'adopter l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et le nouveau programme de travail pluriannuel. En décembre 2007, 15 ans après l'adoption de la Déclaration de principes, non juridiquement contraignante mais faisant autorité, pour un consensus mondial sur la gestion, la conservation et l'exploitation écologiquement viable de tous les types de forêts (principes forestiers)¹ lors de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement et des débats ultérieurs sur une approche mondiale de la protection des forêts, l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté cet instrument historique (voir résolution 62/98, annexe), qui marquait l'aboutissement de près de trois ans de négociations intensives.

Les grandes priorités et difficultés des organisations régionales et sous-régionales

9. L'initiative a permis de faire connaître les principales priorités et difficultés des organisations régionales et sous-régionales, en envisageant les moyens non seulement de renforcer l'interaction avec le Forum mais plus généralement aussi de mettre en œuvre une gestion durable des forêts. Bien que bon nombre de ces priorités et difficultés soient communes à la plupart des organisations, les priorités et modalités de fonctionnement de chaque organisation dépendent pour beaucoup des caractéristiques des forêts, de la situation économique et de la volonté politique des pays qui la composent.

10. La plupart des organisations régionales et sous-régionales ont déjà inscrit à leur ordre du jour des thèmes qui figurent au programme de travail pluriannuel du Forum. Les questions thématiques dont traite le Forum font aussi parfois l'objet d'autres débats, organisés à différentes dates.

Principales priorités

11. Si les principales priorités mondiales en matière de forêts font généralement l'unanimité, la méthode et le calendrier à adopter pour y donner suite dépendent pour beaucoup des besoins et des moyens de chaque région ou sous-région.

¹ *Rapport de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, Rio de Janeiro, 3-14 juin 1992, vol. I, Résolutions adoptées par la Conférence* (publication des Nations Unies, numéro de vente : F.93.I.8 et rectificatifs), résolution 1, annexe III.

12. Il a été établi que les thèmes suivants correspondent aux domaines d'activité prioritaires des organisations régionales et sous-régionales qui constituent également des priorités à l'échelle mondiale et nationale (les domaines énumérés ne sont pas tous prioritaires dans toutes les régions ou sous-régions mais bon nombre d'entre eux le sont pour la plupart des organisations concernées) :

- La mise en œuvre de la gestion durable des forêts
- Le renforcement des capacités et l'échange d'information
- La mobilisation de tous les modes de financement
- Les forêts et les changements climatiques
- Les biocombustibles et la bioénergie
- La conservation et la protection de la biodiversité
- L'eau et les forêts
- La lutte contre l'abattage d'arbres illégal et non viable
- L'établissement de partenariats entre toutes les parties concernées : le renforcement des interactions et de la participation multisectorielles
- Les droits d'utilisation et d'accès aux forêts pour les communautés locales
- Le commerce des produits forestiers et les réformes de ce marché
- Les politiques et les réformes institutionnelles relatives aux forêts
- La gestion des zones protégées
- Les forêts et la santé
- La dégradation des forêts
- La déforestation
- Les forêts et l'élimination de la pauvreté

Les difficultés en matière de mise en œuvre de la gestion durable des forêts

13. Les organisations régionales et sous-régionales ont exprimé les vues ci-après.

14. En ce qui concerne la mise en œuvre à l'échelon national, régional et mondial des engagements pris en matière de forêts, notamment ceux qui ont trait à la réalisation des quatre objectifs d'ensemble :

- Il est difficile de mettre en pratique les politiques adoptées aux plus hauts niveaux. Il est essentiel de mieux faire connaître l'instrument juridiquement non contraignant concernant tous les types de forêts et le programme de travail pluriannuel, afin de faciliter l'action à mener à l'échelle nationale.
- Les priorités des organisations régionales et sous-régionales et des instances mondiales devraient être déterminées en fonction des besoins nationaux.
- Il est important de disposer d'une volonté politique pour faire progresser la mise en œuvre.

15. Si la plupart des organisations régionales et sous-régionales connaissent le plan de travail pluriannuel et les travaux du Forum des Nations Unies sur les forêts, certaines organisations régionales ne sont pas suffisamment informées du rôle et des objectifs du Forum.

16. Il a été signalé qu'il fallait disposer de moyens suffisants pour mettre en œuvre la gestion durable des forêts, notamment à l'échelle nationale. Certains participants ont indiqué qu'il était à cette fin nécessaire de fournir les éléments suivants : ressources financières, transfert de technologies respectueuses de l'environnement, renforcement des capacités, éducation, recherche, gouvernance et application des lois. Il fallait également à leur avis étudier la possibilité de mettre en place un mécanisme de financement. À cet égard :

- La mobilisation de ressources à tous les niveaux et la coopération internationale, y compris l'aide publique au développement, ont été jugées importantes.
- Il a été indiqué que la mobilisation des ressources nationales était importante pour l'établissement de stratégies nationales de financement de la gestion durable des forêts. Toutes les possibilités de financement devraient à cet égard être envisagées à l'échelon national et international.

17. Les régions présentent des différences sur le plan économique, social et environnemental, ce qui influe sur la teneur des débats des organisations régionales et sous-régionales.

18. Il faut de toute évidence faire figurer les questions relatives aux forêts dans les programmes mondiaux et nationaux de développement de portée plus générale et veiller à ce que les forêts aient leur place dans les plans et les stratégies de développement national. À cet égard :

- Il est nécessaire de donner plus d'importance aux questions relatives aux forêts au sein du système des Nations Unies.
- Il convient d'accorder une plus grande attention à l'amélioration de la coordination entre les organes nationaux de liaison chargés de ces questions, ainsi qu'entre les décideurs de secteurs autres que le secteur forestier.

Prise en compte des priorités à tous les niveaux

19. Les questions relatives aux forêts étant souvent examinées à l'échelon mondial, régional et national par diverses organisations et instances à chacun de ces niveaux et chaque débat faisant dans bien des cas intervenir différents interlocuteurs ou représentants de pays, la communication, la coordination et l'intégration gagneraient manifestement à être améliorées pour éviter tout double emploi et tout risque d'obtenir des résultats opposés.

20. Nombre d'organisations régionales et sous-régionales ont déjà pris des dispositions dans ce sens et beaucoup fait pour concilier et coordonner leurs efforts en vue d'assurer une gestion durable des forêts. D'autres organisations régionales et sous-régionales peuvent s'inspirer de leurs modèles en les adaptant. Il n'y aura jamais de solutions toutes faites, mais en confrontant leurs données d'expérience et en échangeant des informations, les organisations pourront gaspiller moins d'énergie et enregistrer de meilleurs résultats à tous les niveaux.

21. Les vues ci-après ont été exprimées par les organisations régionales et sous-régionales.

22. Les organisations régionales et sous-régionales pourraient aborder des thèmes du Forum des Nations Unies sur les forêts, le cas échéant, en vue d'y apporter leur contribution et de favoriser le dialogue au niveau mondial.

23. Les organisations régionales et sous-régionales peuvent diffuser les résultats du Forum notamment en organisant des séminaires régionaux destinés à mieux faire comprendre l'importance de l'élaboration et de la mise en œuvre des politiques de gestion durable des forêts.

24. L'échange d'informations entre les organisations régionales et sous-régionales est utile en ce sens qu'il permet de procéder à un échange de données d'expériences et des enseignements tirés de cette expérience.

25. Les organisations régionales et sous-régionales peuvent jouer un rôle qui consiste à favoriser cet échange entre divers secteurs et à intégrer la politique forestière à d'autres politiques qui s'y rapportent.

26. Des thèmes régionaux pourraient être examinés conjointement à l'occasion de manifestations telles que les semaines forestières proposées en Asie, dans le Pacifique et en Europe; dans le cadre de l'initiative Puenbo et des réunions de la Commission centraméricaine de l'environnement et du développement, de l'Organisation du Traité de coopération amazonienne, de la Commission des forêts pour l'Amérique latine et les Caraïbes; de la Commission des forêts pour le Proche-Orient et de la Commission des forêts et de la faune sauvage pour l'Afrique; et la Commission centrafricaine des forêts, toutes prévues en 2008.

27. Des centres de liaison des organisations régionales et sous-régionales pourraient faciliter la communication et l'établissement de liens plus étroits avec le secrétariat du Forum.

28. Les organisations membres du Partenariat pour la protection des forêts pourraient désigner leurs responsables nationaux et régionaux pour faciliter la coordination et la communication aux niveaux régional et sous-régional. Une réunion du Partenariat pour la protection des forêts prévue en février 2008 examinera les moyens de mieux assurer la coopération et la coordination dans divers domaines clés relatifs aux forêts.

Nouvelles questions

29. Nombre de questions considérées comme hautement prioritaires pour les organisations régionales et sous-régionales pourraient également figurer parmi les nouvelles questions susceptibles d'être inscrites à l'ordre du jour des prochaines sessions du Forum, comme notamment la bioénergie, la modification de l'utilisation des sols et des services des eaux et forêts et de l'environnement en vue de la mobilisation de ressources financières supplémentaires. Le Bureau du Forum examinera avec les États membres, le Partenariat pour la protection des forêts et d'autres parties prenantes, toutes les nouvelles questions qui se posent à chaque session du Forum, comme indiqué à la section D du programme de travail pluriannuel du Forum.

Collaboration entre les organisations régionales et sous-régionales et le Forum des Nations Unies sur les forêts

30. Il y a de tout temps eu collaboration entre diverses organisations régionales et sous-régionales et le Forum, et tout le monde s'accorde également à reconnaître qu'elle pourrait être renforcée de part et d'autre et dans les deux sens. Le Forum et les organisations régionales et sous-régionales sont fermement attachées à l'idée et s'y emploient activement à la concrétiser. L'initiative a beaucoup permis aux organisations régionales et sous-régionales d'en savoir plus sur le Forum ainsi que sur ses modalités de fonctionnement et ses activités dans d'autres régions. Sur la base des expériences passées et des enseignements tirés de l'expérience, diverses formules ont été proposées pour renforcer la coordination entre les organisations régionales et sous-régionales et le Forum.

31. Le Forum des Nations Unies sur les forêts est une instance intergouvernementale et ceux qui participent à ses travaux sont des représentants officiels d'États membres qui défendent les vues et les politiques de leurs gouvernements respectifs. Les organisations régionales et sous-régionales sont constituées de divers participants avec un plus large éventail et un plus grand nombre de spécialistes des forêts et de parties prenantes assistant aux réunions régionales qu'aux réunions mondiales sur les choix d'orientation. La composition des participants aux réunions régionales par rapport aux réunions mondiales insufflé une autre dynamique aux débats. Il importe de tirer les enseignements de ce premier cycle de réunions régionales et mondiales et de s'inspirer du dialogue suscité à cette occasion pour déterminer comment favoriser de meilleurs échanges aux niveaux régional et mondial.

Comment le Forum des Nations Unies sur les forêts peut-il aider les organisations régionales et sous-régionales?

32. Les organisations régionales et sous-régionales ont exprimé les vues ci-après.

33. L'échange d'informations entre organisations régionales et sous-régionales et le partage des connaissances sont des questions importantes pour le renforcement des capacités. À cet égard :

- La plupart des organisations régionales et sous-régionales disposent de leur propre réseau d'échange d'informations mais il n'y a, tout compte fait, pas de bibliothèque dépositaire d'informations se rapportant à elles;
- Le secrétariat du Forum pourrait diffuser des informations et des données émanant d'organisations régionales et sous-régionales compétentes par le biais du site Web du Forum et les relier à leurs sites respectifs pour faciliter la communication et la coordination entre ces entités. Il pourrait, au titre de la coopération sous-régionale, aider à centraliser les informations et les coordonnées; et
- L'établissement d'un calendrier des manifestations et activités prévues et son affichage sur le site Web du Forum pourraient présenter l'avantage de fixer les délais de soumission des rapports et des contributions prévus pour les sessions ultérieures du Forum (comme il ressort de la section consacrée ci-dessous à l'élaboration des rapports).

34. L'adjonction de nouvelles activités au programme régional de gestion durable des forêts pourrait nécessiter un surcroît de financement. Le Partenariat pour la protection des forêts pourrait être invité à envisager la possibilité d'apporter un soutien supplémentaire à des organisations régionales et sous-régionales en vue d'une meilleure synergie et d'une meilleure coordination.

35. Il faut appuyer les centres nationaux de liaison et renforcer les capacités pour que la communication et l'harmonisation puissent être mieux assurée à tous les niveaux. Ce soutien pourrait être accru dans le cadre d'approches coordonnées avec le Partenariat sur la protection des forêts.

36. Il faudra également consacrer un ou deux jours des sessions du Forum à des débats sur les aspects régionaux et sous-régionaux des questions à l'étude pour que les organisations régionales et sous-régionales puissent exposer leurs points de vue, présenter les informations dont elles disposent et faire part de leurs expériences et de leurs pratiques de référence.

37. Les États membres du Forum pourraient notamment lancer des initiatives régionales et organiser des manifestations parallèles au sein d'autres instances ou s'y associer afin de mieux sensibiliser les organisations à l'importance des travaux du Forum.

Comment les organisations régionales et sous-régionales peuvent-elles aider le Forum des Nations Unies sur les forêts?

38. Les organisations régionales et sous-régionales ont exprimé les vues ci-après.

39. Les organisations régionales et sous-régionales sont au courant du programme de travail pluriannuel et des activités du Forum. La plupart des thèmes et thèmes subsidiaires figurent à l'ordre du jour de ces institutions et certaines d'entre elles ont intégré des programmes de travail reprenant ceux adoptés par le Forum. Toutefois, le degré d'information sur le fonctionnement du secrétariat du Forum et le travail des membres du Partenariat pour la protection des forêts et le degré de connaissance des choix d'orientation en matière de questions relatives aux forêts varient au niveau régional et pourraient être accrus grâce à une meilleure collaboration avec le secrétariat du Forum.

40. Les rapports émanant d'organisations régionales et sous-régionales pourraient aider à compléter les rapports nationaux, vu que rares sont les États membres du Forum qui prennent l'initiative de présenter des rapports. On peut citer notamment le rapport de 2007 sur l'état des forêts en Europe établi conjointement par la Conférence ministérielle sur la protection des forêts en Europe, la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), et le rapport de la Commission des forêts d'Afrique centrale sur les progrès réalisés dans la mise en œuvre du programme de gestion durable des forêts.

41. Les organisations régionales et sous-régionales pourraient, dans le cadre de l'Année internationale des forêts, organiser des activités de sensibilisation du public à la gestion durable des forêts et susciter son engagement politique et son intérêt à cet égard.

42. Les organisations régionales et sous-régionales pourraient encourager l'adoption de mesures en faveur de la gestion durable des forêts au niveau des collectivités des pays membres, conformément à leurs mandats.

43. Les organisations régionales et sous-régionales pourraient, par leurs compétences techniques et leur expérience, contribuer aux travaux des sessions du Forum.

44. Les organisations régionales et sous-régionales pourraient, chaque année, fournir au secrétariat du Forum un calendrier et un plan de réunions pour qu'il les affiche sur son site Web.

45. Les organisations régionales et sous-régionales pourraient lancer des programmes conjoints et organiser des ateliers, séminaires et manifestations parallèles en marge des sessions du Forum pour échanger des informations, solliciter des avis et explorer des idées. À cet égard :

- La participation des organisations régionales et sous-régionales au dialogue multipartite qui se déroule dans le cadre des sessions du Forum pourrait être l'occasion pour elles de tirer parti de l'expérience d'une multitude de parties prenantes et de créer des synergies entre elles toutes;
- L'organisation de manifestations régionales en marge de sessions du Forum pourrait être l'occasion de communiquer des expériences régionales à d'autres régions.

46. Les organisations régionales et sous-régionales pourraient régulièrement assurer au Forum une remontée d'information sur la formulation de politiques, les enseignements tirés et les priorités régionales, ce qui influencerait sur ses débats et leur serait d'une utilité pratique.

Modalités concernant l'apport de contributions par les organisations régionales et sous-régionales

47. Les organisations régionales et sous-régionales ont exprimé les vues ci-après.

48. Chaque région et sous-région dispose d'un certain nombre de mécanismes régionaux et sous-régionaux caractérisés par des méthodes et approches différentes. Il n'y a pas d'approche unique et les modalités devront être adaptées à chaque organisation. À cet égard :

- Chaque organisation a ses propres mandat, mécanismes intergouvernementaux et priorités qui détermineront son aptitude à collaborer avec le Forum.

49. Toutes les organisations régionales et sous-régionales ont acquis des expériences précieuses pouvant servir de modèle à d'autres organisations régionales et sous-régionales, ou dont celles-ci pourront tirer des enseignements. Le Forum pourrait diffuser des informations sur les organisations régionales et sous-régionales sur son site Web, et créer des liens avec des modèles efficaces ou des exemples d'interaction avec des organisations régionales et sous régionales et d'apport de contributions au Forum par ces organisations.

50. Il se peut que différentes organisations régionales et sous-régionales aient besoin de méthodes d'interaction différentes avec le Forum. À cet égard :

- Une solution pourrait consister à demander aux organisations régionales et sous-régionales de discuter des progrès réalisés en ce qui concerne les objectifs d'ensemble relatifs aux forêts qui intéressent leurs travaux.

51. La tenue de réunions préparatoires des organisations régionales et sous-régionales à ces deux niveaux avant les sessions du Forum pourrait être considérée comme appropriée et utile. À titre d'exemple, une équipe d'appui technique visant à réunir les délégués africains avant les sixième et septième sessions du Forum pour aider les États membres africains à contribuer aux travaux de ces sessions a été constituée au titre des projets I et II de gestion écologiquement viable des forêts.

52. Il est important d'agir au bon moment. Les travaux intersessions devraient appuyer les réunions tenues au niveau mondial, et donner aux États membres la possibilité de débattre des questions et idées au niveau régional et sous-régional en temps voulu pour pouvoir apporter une contribution aux sessions du Forum et promouvoir une interaction plus étroite entre les organisations régionales et sous-régionales et le secrétariat du Forum.

53. Le Forum peut jouer un rôle clef en aidant les pays à obtenir un appui politique en faveur de la gestion écologiquement viable des forêts aux niveaux national, régional et mondial.

54. Lors des sessions du Forum, un certain temps devrait être réservé spécifiquement à des discussions axées sur les organisations régionales et sous-régionales. Des réunions-débats interactives pourraient être organisées à cette fin, comme cela a été proposé pour la huitième session du Forum.

Établissement des rapports

55. Dans le programme de travail pluriannuel du Forum (par. 7 et 8 de l'annexe à résolution 7/1), les organisations régionales et sous-régionales sont invitées à examiner les questions et points inscrits à l'ordre du jour de chaque session du Forum, à fournir un résumé concis de leurs délibérations à son secrétariat et à contribuer aux débats lors de ses sessions.

56. Les organisations régionales et sous-régionales ont exprimé les vues ci-après.

57. Il faut éviter de créer de nouveaux systèmes d'établissement des rapports et utiliser les processus existants pour ne pas imposer une charge supplémentaire aux États membres, aux organisations régionales et sous-régionales et au secrétariat du Forum. À cet égard :

- De nombreux participants ont souligné la nécessité d'éviter les chevauchements d'activités et doubles emplois pour les organisations qui ont leur propre programme d'établissement de rapports à l'intention de gouvernements et d'organisations données (par exemple, au titre de conventions et à la FAO). Le Partenariat de collaboration sur les forêts devrait continuer à améliorer la coordination et la coopération avec les conventions relatives aux forêts et les organisations intergouvernementales compétentes pour obtenir les informations requises sur les actions, plans, programmes et mesures adaptés.

58. Les connaissances spécialisées de la FAO, son expérience et ses outils d'information, tels que l'évaluation des ressources forestières mondiales et le

rapport sur la situation des forêts dans le monde, pourraient être utilisés par le Forum aux fins de la communication d'informations.

59. L'assistance fournie par le Forum peut être utile et certains participants ont suggéré que des directives soient mises au point sur la communication d'informations au Forum. À cet égard :

- Le secrétariat du Forum pourrait également mettre au point et diffuser un calendrier clair indiquant les dates prévues pour la présentation de contributions en vue de ses sessions.

60. L'accent a été mis sur la nécessité de renforcer et de rationaliser les mécanismes de communication des informations sur la situation des forêts dans toutes les organisations régionales et sous-régionales. La FAO et d'autres membres du Partenariat de collaboration sur les forêts pourraient jouer un rôle de premier plan en aidant les organisations, en leur offrant une assistance technique et en renforçant leurs capacités.

Conclusion

61. La présente initiative a fourni une excellente occasion de procéder à des échanges d'informations et de renforcer la collaboration à tous les niveaux.

62. Les participants ont examiné et mis en relief divers avantages résultant d'un renforcement de la collaboration régionale.

63. Les participants ont manifesté leur désir de travailler ensemble en vue de progresser sur la voie de la gestion écologiquement viable des forêts à l'échelle mondiale.

64. Les participants ont exprimé leur gratitude aux Gouvernements australien et suisse qui ont organisé l'initiative et encouragé d'autres pays et organisations régionales et sous-régionales à organiser à l'avenir d'autres initiatives de ce type.
